



LASSAC officiel

Billet n° 21

4 mars 2011

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

LE PRINCIPE DU JOUR : diaboliser le privé pour mieux le servir

Dans l'euphorie qui régnait en 2004 avant le choix de Lassac, ceux qui allaient devenir les porteurs du projet, président du conseil général de l'Aude en tête, maniaient allégrement la menace d'un recours à des sociétés privées :

- " ... on parle d'un site et d'**une société privée**. Mais je pense qu'il doit y en avoir d'autres. Il est évident que si nous n'arrivons pas à garder une maîtrise foncière publique, **le centre se fera avec le privé** et nous ne pourrons rien faire ... **Nous ferons tout pour éviter cela** ... " ([L'Indépendant](#) 7 octobre 2004) ;
- " un échec signifierait de façon quasi certaine le recours à court ou moyen terme à l'**initiative privée** ... la facture pour le contribuable audois pourrait alors se révéler particulièrement lourde ... C'est pour éviter cette solution que Marcel Rainaud pour le conseil général ... et Jean-Marie Salles pour le Sydom, ne ménagent pas leurs efforts ... pour parvenir à une solution publique " ([Perspectives n° 127](#) novembre 2004).

Bref, on l'aura compris, **le privé c'est le diable !**

Pourtant l'histoire démontrera très vite la manipulation : **le Sydom s'est empressé de choisir un privé** pour la création et l'exploitation de la décharge de Lassac avec le fameux contrat de Délégation de Service Public (DSP). Heureusement, la justice administrative en a prononcé l'[annulation](#) !

Nouvelle arnaque pour l'[attribution du marché public des ordures](#) du Sydom : alors que jusqu'à présent ces marchés se faisaient par [lots séparés](#) en fonction des origines géographiques, le Sydom vient de sceller une entente contre nature. Avec toujours en toile de fond un ressentiment farouche contre Sita et une attirance assumée pour l'incinération (Véolia) !

En lot de consolation après l'annulation de la DSP, Séché (Drimm) récupère le traitement de tous les déchets du Sydom ... **à sous-traiter en quasi-totalité avec Sita et Véolia !**

Pour le Sydom il est plus logique de payer Séché (à Montech, en Tarn-et-Garonne) pour faire éliminer les déchets par Sita (à Narbonne) ou par Véolia dans l'incinérateur de Toulouse. Pourquoi vouloir payer un intermédiaire de plus qui, au bout du compte, prend sa commission sur deux géants du secteur des déchets ?

Ultime humiliation ? Souci de faire " simple " du Sydom ? Quelles que soient les réponses, il y a bien **une entente évidente** où le Sydom apparaît difficilement étranger.

Du privé ou des porteurs "publics" du projet de Lassac, qui est le diable ?



Référence du BOAMP : 11-454 - Annonce publiée le 5 janvier 2011 - BOAMP n° 3C, Annonce n° 170

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ
SECTION I : **POUVOIR ADJUDICATEUR**
I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*
SYDOM de l'Aude, rte de castelnaudary - rd 6 - Le Gravier, à l'attention de M. le président - Jean Marie SALLES

SECTION V : **ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
Intitulé : traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels (ordures ménagères et encombrants)

DRIMM SAS, 3525 ROUTE DE LAVILLEDIEU, F.-82700 Montech.

proportion du marché à sous-traiter : SETMI - nature des déchets: ordures ménagères

tonnage compris entre 22 500 tonnes et 25 000 tonnes

SITA - nature des déchets : ordures ménagères et tout venant

tonnage : 12 500.